

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 8
Votants 13

Date de la convocation :
11 octobre 2022

Date d'affichage
11 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaients présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Christèle HARDY, Conseillers.

Etait absent excusé : David GILBERT a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, NATHALIE BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Loïc CARRE, Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Franck BRYON, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Denis TALIGOT

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°89/2022 : **PROJET TERRAIN MULTISPORTS INTERGENERATIONNEL : CHOIX DES ENTREPRISES SUITE A L'ANALYSE DES OFFRES**

Marché : SELL'PARC PROJET TERRAIN MULTISPORTS INTERGENERATIONNEL

M. Le Maire propose de retenir les offres suivantes conformément au rapport d'analyse du maître d'œuvre Atelier Bouvier Environnement :

Lots	Estimatif H.T.	Entreprises	Montant H.T.
N°1 – VRD	296 117.00 € AVEC PSE 1 ET 2	DAUGUET (35) Base PSE 1 Platelage bois NON RETENUE PSE 2 sol amortissant tyrolienne TOTAL	 287 107.60 € 6 293.00 € 293 400.60 €
N°2 – JEUX – CITY STADE	141 680.00 € AVEC PSE 1 ET 2	SAS SPORT ET DEVELOPPEMENT URBAIN (56) Base PSE 3 jeu voilier PSE 4 jeu vigie TOTAL	 132 942.99 € 9 174.00 € 5 408.50 € 147 525.49 €
N°3- Aménagements Paysagers	96 562.00 €	JARDINS DE PEROUZEL (35)	64 821.20€
	534 359.00 €		505 747.29€

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le **28 OCT. 2022**

ID : 035-213503246-20221018-89A_2022-DE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **-DECIDE** de retenir les offres des entreprises ci-dessus (lots n°1, 2, 3) ;
- **-VALIDE le marché de travaux** Sell'Parc Projet Terrain multisports intergénérationnel, dans sa globalité, pour le montant suivant 505 747.29 € HT ;
- **-AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Flavanne GELAIN
Secrétaire de séance



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

